

Politique de Parrainage

1. Objet de la politique de parrainage

La présente politique définit les conditions dans lesquelles les utilisateurs de l'application BIM peuvent participer au programme de parrainage proposé par **BIM Group SARL-S** // 20 Rue **Schoenberg**, 8283 Kehlen // Luxembourg, ci-après "la Société". Ce programme permet aux utilisateurs de recommander le service proposé par l'application à des tiers et de bénéficier d'avantages en contrepartie.

2. Fonctionnement du programme

Le programme de parrainage génère un code privé et différent pour chaque utilisateur. Avec ce code présent dans la partie parrainage et dans la partie "paramétrages" de l'application, L'utilisateur inscrit (le "Parrain") peut utiliser ce code pour envoyer une invitation à des personnes non encore inscrites sur l'application (le "Filleul") dans le but que ces derniers puissent créer un compte sur l'application et bénéficier d'une récompense.

Le Filleul doit :

- Être une personne physique majeure (18 ans et plus) et juridiquement responsable ;
- Ne pas avoir déjà été inscrit ou client de l'application.

Le Parrain recevra une récompense définie par la Société sous réserve que :

- Trois (3) Filleuls aient créé un compte valide à l'aide du code de parrainage fourni par le Parrain:
- Les Trois Filleuls doivent être des personnes physiques réels ;
- Il n'est pas possible de créer plus d'un compte filleul par numero de téléphone. La validation d'un parrainage est unique et définie par le numéro de telephone renseigné par le filleul à l'inscription ;
- Le compte de chacun des trois (3) Filleuls soit activé et utilisé conformément aux conditions d'utilisation de l'application après acceptation de celles ci ;



3. Récompenses

Les récompenses (telles que la gratuité pour une durée définie) sont décrites sur l'écran de l'application dédiée au programme de parrainage. Elles sont personnelles, non transférables et ne peuvent donner lieu à aucun échange ni remboursement.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les modalités du programme ou les récompenses offertes.

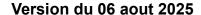
4. Limites et conditions d'usage

- Le nombre de parrainages est limité à 6 parrainages par utilisateur.
- Le programme est réservé à un usage strictement personnel et non-commercial.
- Il est strictement interdit d'utiliser le programme de manière abusive, frauduleuse ou contraire aux présentes CGV (ex. : création de faux comptes, auto-parrainage, diffusion massive du code de parrainages sur des plateformes extérieures à l'application, etc.).
- La Société se réserve le droit de désactiver un compte ou d'annuler des récompenses en cas de manquement.
- A la fin de la récompense, le Parrain et le Filleul peuvent utiliser l'application de manière normale sans différenciation avec les autres utilisateurs soit en mode gratuit, soit en souscrivant à une formule payante ou en payant un achat intégré à l'application comme proposé dans l'application.

5. Respect de la réglementation (notamment RGPD)

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et à la **directive ePrivacy** :

- Le Parrain s'engage à obtenir le consentement explicite du Filleul avant de transmettre le code de parrainage. le Parrain garantit avoir obtenu le consentement préalable du Filleul à recevoir un SMS comportant le code de parrainage;
- Le Parrain est seul responsable de l'envoi du SMS comportant le code de parrainage. La société n'a accès a aucune information sur les Filleuls avant que ces derniers ne





décident de s'inscrire sur l'application et de donner le code de parrainage dans la page d'inscription prévue à cet effet.

- La Société ne collecte aucune donnée relative au Filleul tant que ce dernier ne s'inscrit pas volontairement. Une fois inscrit le Filleul rentre dans le champ de la conservation de données telle que décrit dans les Conditions Générales de Ventes.
- Les données du Filleul collectées lors de l'inscription sont traitées conformément à la Politique de confidentialité et aux Conditions Générales de Vente de l'application.

6. Lutte contre les pratiques déloyales

Conformément à la directive 2005/29/CE relative aux **pratiques commerciales déloyales**, il est interdit :

- D'induire les Filleuls en erreur quant aux avantages du parrainage;
- D'exercer une pression indue pour les inciter à s'inscrire ;
- De demander au filleul une contrepartie de quelques natures que ce soit en échange d'un code de parrainage.

Toute tentative de manipulation, de contournement ou de fraude entraînera la nullité immédiate des récompenses et pourra donner à la désactivation du compte du Parrain et donner lieu à des poursuites.

7. Fiscalité

Le Parrain est seul responsable des éventuelles obligations déclaratives et fiscales liées aux avantages reçus, conformément à la législation de son pays de résidence.

8. Modification ou arrêt du programme

La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer le programme de parrainage à tout moment, sans préavis. Les utilisateurs seront informés via les moyens de communication habituels (Via l'application ou SMS...).



9. Non respect des Conditions Générales de Ventes et/ou Non respect de la Charte d'éthique

En cas de manquement à (ou non respect de) la présente politique, en cas de manquement aux Conditions Générales de Ventes ou en cas de non respect de la Charte Ethique, la Société se réserve le droit de suspendre le compte d'un utilisateur même si l'offre de parrainage cours durant cette période. Les utilisateurs impactés ne pourront pas revendiqué le droit acquis en cas de suspension du compte.